



AVIS PUBLIC

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL ANNÉE 2023

Avis est par les présentes, donné par la soussignée, que la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Amable initialement prévue le **5 décembre 2023**, à **19h00**, sera reportée vers **19h15, soit après la séance extraordinaire** du 5 décembre 2023, et ce, à la salle Simon Lacoste, située à l'Hôtel de ville au 575 rue Principale, à Saint-Amable.

Celle-ci sera tenue avec la présence du public et elle sera webdiffusée sur la page Facebook de la Ville de Saint-Amable en direct.

Nous vous rappelons que toutes personnes désirant poser une question lors de cette séance doit, au préalable, s'inscrire auprès du greffier, soit :

- a) Par écrit, avant 12h00 le jour même de la séance, à l'adresse courriel greffe@st-amable.qc.ca ou par téléphone au (450) 649-3555, poste 233 ou par la messagerie de la page Facebook de la Ville

OU

- b) En présentiel, le jour de la séance. Pour ce faire, vous devez vous inscrire à la période de question qui se tiendra entre 18h30 et 18h55 à la salle du conseil.

Saint-Amable, ce 20^e jour de novembre 2023.

Isabelle Paquette, avocate
Greffière